



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 72942

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'insuffisance des moyens alloués aux associations tutélaires assurant la protection juridique des majeurs. En 2001, ces associations n'ont bénéficié d'aucune revalorisation de leurs moyens alors qu'un nombre croissant de dossiers leur sont confiés. Si l'on se réfère au rapport Favard, un délégué peut gérer correctement une quarantaine de mesures en moyenne, pour une activité à plein temps. Sur cette base, compte tenu des 150 000 mesures de protection exercées et du coût moyen permettant d'assurer convenablement les tâches confiées au titre de la protection des majeurs, l'enveloppe nécessaire pour couvrir les besoins s'élève à 220 millions d'euros. Or, la somme inscrite dans la loi de finances pour 2002 n'atteint que 120 millions d'euros. En conséquence, il lui demande quelles mesures complémentaires le Gouvernement envisage de prendre pour donner aux associations tutélaires les moyens d'exercer correctement leur mission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72942

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 846